

Assistance macrofinancière à l'Ukraine

2015/0005(COD) - 19/03/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Gabrielius LANDSBERGIS (PPE, LT) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une assistance macrofinancière à l'Ukraine.

Dans sa dernière [résolution du 15 janvier 2015](#) sur la situation en Ukraine, le Parlement européen a salué la proposition de la Commission d'octroyer à l'Ukraine un montant supplémentaire de 1,8 milliard EUR au titre de l'assistance macrofinancière et a appelé à l'élaboration d'un plan d'aide de grande ampleur pour l'Ukraine.

Dans la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve actuellement l'Ukraine, les députés jugent important que la proposition de la Commission soit adoptée en temps utile afin de permettre le versement de deux des trois tranches (de 600 millions EUR chacune) avant la fin de l'année 2015. Une telle approbation démontrerait que l'Union européenne peut agir rapidement et avec détermination, d'une manière qui soit à la mesure de son engagement politique.

C'est pourquoi, les députés recommandent que le Parlement européen arrête sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire **en faisant sienne** la proposition de la Commission.